

1938 - Jan 39
20^e Année — N° 1

JANVIER 1938

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Bonne Année. — Information urgente. — Rajustement des Pensions. — Avenir. — Chez les Anciens Combattants Belges à Paris. — Remise de la rosette à Georges Rivollet. — Visite du Bureau de l'U.N.C. — Double inauguration à l'Association Valentin Haüy. — Nos concerts. — L'U.A.G. à « La Flamme ». — Annuaire touristique. — Tribune du Livre Parlé. — A propos d'assurances. — Légion d'Honneur.

Chronique de l'U.A.G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations 1938. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 1937. — Groupement du Nord. — Avis divers. — Listes de donateurs.

80P
606
ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)
Téléphone : TRINITÉ 85-83 Chèque Postal : PARIS 160 31

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

BONNE ANNÉE

A l'occasion de cette nouvelle année, nous sommes heureux de présenter à tous nos amis, ainsi qu'à nos camarades et à leurs familles, les vœux bien sincères de bonheur et de bonne santé que nous formons à leur intention.

Nous souhaitons que 1938 apporte ce que chacun désire au plus profond de son cœur, c'est-à-dire, d'une façon générale, l'acheminement vers une paix plus stable et, en particulier pour l'U.A.G., la continuation d'une prospérité qui n'a fait que croître grâce à la bonne entente qui n'a cessé de régner parmi ses membres.

LE BUREAU.

Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot. |

INFORMATION URGENTE

Nous nous empressons de faire connaître à nos camarades que, le dimanche 30 janvier, aura lieu dans notre salle des fêtes, un concert avec le concours du quatuor Calvet.

Ce concert sera radio-diffusé par le poste des P.T.T. et différents autres postes d'Etat. Aussi engageons-nous vivement nos camarades à se mettre à l'écoute vers quinze heures. Ils pourront ainsi profiter de notre matinée artistique et se trouver, en quelque sorte, rapprochés de nous par la pensée.

Afin de leur permettre de suivre cette audition, nous leur indiquons les parties essentielles de ce beau programme qui comprendra :

I. — Quatuor CALVET :

- a) Nocturne, de Borodine.
- b) Sérénade, de Haydn.

II. — Mlle Mireille BERTHON, de l'Opéra :

- a) Damnation de Faust, de Berlioz.
- b) Sapho, de Massenet.
- c) Les trois Valses, de Strauss.

III. — Quatuor CALVET :

Quatuor, de Mozart.

IV. — M. Georges CHEFFER, dans ses œuvres.

RAJUSTEMENT DES PENSIONS

Le rajustement des pensions est aujourd'hui chose faite. Trois mois de négociations laborieuses, menées par la Confédération et par nos Associations de Grands Mutilés, ont abouti aux résultats que nous allons brièvement exposer.

1° Un crédit de 100 millions, voté par le Parlement, a été mis à la disposition du Ministre des Pensions pour le rajustement général des pensions, allocations de guerre et retraite du combattant pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1937. La répartition en a été fixée par décret du 18 décembre dernier, de la façon suivante :

Article premier. — Le supplément spécial temporaire fixé à 140% par la loi du 23 mars 1929 est, à compter du 1^{er} octobre 1937, porté à 154%.

Article 2. — Les pensions prévues par l'article 19, 2^e de la loi du 31 mars 1919, modifiées par l'article 78 de la loi du 30 décembre 1928 sont, à compter du 1^{er} octobre 1937, majorées d'une somme égale à 6% de la pension actuelle due à une veuve de soldat de la même catégorie.

La majoration prévue par le deuxième alinéa de l'article 74 de la loi du 27 décembre 1927 est, à compter du 1^{er} octobre 1937, portée à 126 francs.

Article 3. — Les allocations spéciales temporaires aux grands invalides, les allocations aux grands mutilés de guerre et l'indemnité temporaire de soins aux pensionnés à 100% pour tuberculose sont, à compter du 1^{er} octobre 1937, majorées de 6%.

Article 4. — La retraite instituée par les articles 197 à 202 de la loi du 16 avril 1930, modifiée par l'article 144 de la loi du 31 mars 1932 est, à compter du 1^{er} octobre 1937, majorée de 6%.

Examinons en ce qui nous concerne, l'application de ce décret :

La pension de base d'un article 10 (loi du 31 mars 1919) est de 3.000 francs. Le supplément temporaire établi à 140% de cette pension (loi du 23 mars 1929) est de 4.200 francs, ce qui nous fait un ensemble de 7.200 francs.

L'article premier de ce nouveau décret porte de 140 à 154% ce supplément temporaire, ce qui équivaut à 14% de la pension de base

de 3.000, soit : $\frac{3.000 \times 14}{100} = 420$ francs, ou si l'on préfère,

augmente l'ensemble : pension et supplément 7.200 fr. de 5,84%. On peut traduire encore ce résultat d'une autre façon, en considérant le

supplément comme majoré de 10%, soit : $\frac{4.200 \times 10}{100} = 420$ francs,

et la pension de base de 3.000 comme exclue de tout rajustement.

L'article 3 du décret se rapporte à l'ensemble de nos allocations, y compris le statut de grand invalide, et les majore du taux uniforme de 6%, ce qui donne pour un article 10 les sommes suivantes : (16.000 francs plus 9.800 francs) = 25.800 francs. 25.800 multiplié par six sur

(25.800 × 6)
cent $\frac{100}{100} = 1.548$ fr., et pour le trimestre dernier, le quart

de cette somme, $1.548 : 4 = 387$ francs. L'ensemble de ces deux rajustements (supplément temporaire et allocations), s'élève à 1.968 francs. Nos camarades auront donc un rappel de 492 francs pour le trimestre écoulé du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Pour assurer ces avantages en 1938, la dernière loi de Finances met à la disposition du Ministre des Pensions une somme de 400 millions.

Mais à ce rajustement général, viendra pour 1938, s'ajouter pour nous une nouvelle disposition.

Le 9 décembre dernier, le Gouvernement a déposé sur le Bureau de la Chambre un projet de loi d'extension du Statut du Grand Invalide, projet que nous avons soutenu et qui avait été approuvé par notre dernière Assemblée Générale. Ce projet, qui viendra en discussion devant le Parlement dans le courant de ce mois, prévoit également, sur la proposition du Ministre des Finances, un rajustement spécial de ce statut de 10 % et qui s'ajoutera au relèvement précédent de 6 % qui nous est déjà accordé, soit un supplément de 980 francs, qui prendra effet à dater du 1^{er} janvier 1938.

Nos camarades, article 10 simple, toucheront pour l'année 1938: 1.968 francs, plus 980 francs, soit 2.948 francs.

* * *

ANALYSE DE L'ACTION MENEÉ POUR LE RAJUSTEMENT DES PENSIONS

Nos camarades ont pu suivre dans nos différents bulletins le tableau des démarches accomplies au cours de ces derniers mois pour

ce rajustement de nos pensions. Ils ont pu en constater le nombre élevé. Bien qu'il ne nous était point possible alors de nous livrer à des commentaires sur cette action, il leur était facile d'en déduire que l'ensemble de ces négociations se poursuivait dans un cadre difficile. Difficile certainement pour de nombreuses causes.

Le franc ayant subi successivement deux dévaluations, le prix de la vie s'en trouvait fatalement influencé et les indices qui étaient en 1935 de 450 atteignaient ces temps derniers environ 620 points. Le pouvoir d'achat de nos pensions en était d'autant diminué. L'abrogation des décrets Laval et Doumergue nous rendait les 13 % de retenue dont notre pension avait été l'objet. A cela, il est juste de tenir compte du rétablissement des articles 61 et 63 de la loi de Finances, compris dans les décrets Laval, et qui soumettaient à l'impôt sur le revenu nos pensions, prélèvement qui n'eut pas le temps de jouer en réalité, mais que nous aurions supporté si le décret du 17 juin 1936 n'avait rétabli ces deux articles de la loi de Finances.

Ces mesures qui nous rendaient environ mille francs de nos pensions et nous libéraient de l'impôt ne pouvaient compenser suffisamment la hausse du prix de la vie et notre Conseil, d'accord avec les autres groupes de mutilés, décidait qu'il y avait lieu d'adresser aux Pouvoirs Publics une nouvelle demande de rajustement.

A la fin de septembre, les Associations de grands mutilés notifièrent cette demande au Ministre des Pensions. Mais ce prix élevé de la vie touchait évidemment tous les autres anciens combattants, tous les pensionnés petits ou grands, toutes les catégories de citoyens vivant entièrement ou partiellement des deniers de l'Etat. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les Pouvoirs Publics furent saisis par tous des mêmes demandes de rajustement de pensions ou d'appointements. Il en résultait, pour le Gouvernement, une augmentation très importante de ses dépenses ; les crédits nécessaires se chiffraient dans une première estimation à plus de 4 milliards.

Le Ministre des Finances faisait connaître que la somme de 4 milliards était irréalisable en raison de la situation économique toujours déficitaire du pays, il en fixait le plafond, après les nombreuses tractations que chacun connaît, à 1 milliard 750 millions pour l'ensemble de ces demandes, y compris les anciens combattants. Le Gouvernement posait la question de confiance sur ces chiffres devant le Parlement.

Sur cette somme globale, 400 millions étaient réservés aux anciens combattants, ce qui équivalait à un rajustement général des pensions de guerre à moins de 6 %, environ 5,80. C'est ce qui expliquera à nos camarades les dispositions prises par le Ministre des Pensions.

En répartissant ce rajustement à un taux pour le supplément temporaire et à un autre pour les allocations, le but était de manœuvrer dans les limites des crédits accordés.

Il y a lieu de remarquer à ce sujet que l'on se trouve pour la première fois devant un fait nouveau, à savoir que jusque-là le Parlement avait toujours fixé le pourcentage des rajustements à effectuer, ne chiffrant qu'approximativement les conséquences budgétaires de ces rajustements. Aujourd'hui, le Parlement, sur la proposition du Ministre des Finances, a fixé la somme globale devant servir à ce rajustement, se dégageant non seulement du taux général à appliquer, mais laissant le Ministre des Pensions juge de cette répartition, en se mettant d'accord avec les parties intéressées. Cette méthode nouvelle devait créer des recherches, des échanges de vues, des concessions entre anciens combattants, méthode non sans danger en réalité risquant de heurter des intérêts, mais dont on fut heureusement protégé par la bonne foi générale des anciens combattants.

Le problème se posait en effet de la façon suivante: la Confédération estimait que le moment était venu pour elle de soutenir un rajustement général des pensions, allocations et retraite du combattant sur le taux de 10 %, alors qu'un premier communiqué gouvernemental laissait entendre que seuls les invalides seraient bénéficiaires d'un rajustement, en sorte que les veuves de guerre, les pensions de reversion, les ascendants, les orphelins en seraient exclus. La Confédération confirmait sa volonté le 28 novembre dans son Conseil National, ce qui exigeait un crédit total de 720 millions environ.

La Confédération comprenait les réserves du Ministre des Finances, justifiées par la situation économique du pays pesant sur le budget, mais demandait que les 300 millions complémentaires soient obtenus en augmentant d'autant les facultés d'emprunt de la Caisse des Pensions. Cette charge nouvelle pour les générations futures fut jugée cependant trop lourde par le Gouvernement qui la refusa. Les disponibilités mises au service du Ministère des Pensions restèrent donc fixées à 400 millions.

Six pour cent de rajustement général est un taux faible pour tous, plus encore pour ceux qui sont réduits à ne vivre que de leur pension. Nous avons toujours et honnêtement indiqué à nos camarades de la Confédération que l'U.A.G., tout en se ralliant à la doctrine Confédérale, considérait le taux de 10% comme un minimum pour ses membres et faisait toutes ses réserves quant à un chiffre plus faible (Commission des revendications matérielles, réserves renouvelées au Congrès National du 28 novembre, puis en séance du Conseil de la Confédération).

Nous avons de même précisé nos positions à nos camarades du Comité d'Entente des grands Invalides, par lettre du 2 novembre 1937 et, d'accord avec eux, nous avons sollicité un rajustement spécial com-

plémentaire du Statut, dont information fut faite au Bureau de la Confédération.

Le Ministre des Pensions, saisi de notre nouvelle revendication, sollicitait sur notre demande une audience du Ministres des Finances. Le 13 décembre, M. Georges Bonnet jugeait légitime notre thèse, regrettait de ne pouvoir nous aider à son gré, mais nous accordait un supplément de 25 millions pour ce rajustement spécial du Statut qui s'opérerait au moment de son extension, comme nous l'avons dit plus haut.

Nous devons remercier Monsieur le Ministre des Finances de cette compréhension. Nous devons également remercier Monsieur le Ministre des Pensions de nous avoir soutenus et aidés en ces circonstances. Nous sommes sensibles aux marques de sympathie qu'il nous a toujours témoignées. Nous devons enfin reconnaître les sentiments de solidarité montrés par la Confédération à notre égard. Celle-ci avait un devoir à remplir envers tous ses membres, elle ne pouvait agir autrement qu'elle ne l'a fait. L'on ne peut que regretter l'insuffisance, justifiée par la situation économique actuelle, des sommes accordées par le Gouvernement, mais la Confédération apprécie dans toute sa valeur les sentiments et l'attitude dont l'U.A.G. ne s'est jamais départie au cours de ces négociations. A son Conseil National du 28 novembre, la Confédération a promis publiquement, sur la proposition de Camille Planche (président du Groupe des députés anciens combattants) et de Brousniche, représentant l'U.F., de soutenir les revendications que nous aurions à formuler en dehors du rajustement général.

A. CONAN.

N. B. — *Nous nous excusons auprès des nombreux camarades qui nous ont écrit au sujet des pensions de n'avoir pu leur répondre en particulier.*

Ils auront trouvé ici tous les renseignements qui jusqu'à ce jour pouvaient leur être donnés d'une façon aussi complète que possible.

AVENIR

Lorsque se tourne la page des années et qu'apparaît à l'horizon l'aurore d'un an nouveau, qui d'entre-nous ne reporte sa pensée vers le chemin parcouru et ne jette un regard vers l'avenir ?

Je me souviens d'une lecture de jeunesse dans laquelle la vie était comparée à une bobine dévidant lentement, chaque jour, le fil soutenant notre existence. Pendant nos années scolaires, afin de devenir tout de suite « un homme », n'avons-nous pas souvent désiré pouvoir dévider plus vite notre bobine, mais les années ont passé et je crois que c'est le mouvement inverse que nous aimerions faire maintenant : retenir l'heure présente et avancer lentement vers cet avenir toujours plein d'inconnu !

Il me semble que nous, aveugles de guerre, nous n'avons pas une seule bobine, mais deux : celle de notre existence propre, et celle de la vie de notre Union.

La première bobine est telle qu'individuellement nous la faisons. Pour en soigner la santé morale, gardons notre optimisme et conservons notre santé physique en continuant d'être actifs malgré notre blessure ; pas d'oisiveté alourdissante, mais au contraire de la marche, du grand air, des vacances, que rien ne soit oublié ni négligé, combattons l'ennui, que les camarades des grandes cités aillent respirer à la campagne, que ceux des campagnes viennent se récréer à Paris.

Reste la seconde bobine, la collective, dont le fil est de même longueur que la durée de notre Union. A ce fil est suspendue notre existence matérielle, en lui n'avons-nous pas mis notre confiance, de sa solidité dépend le bien-être de nos foyers, les secousses malheureusement ne lui ont pas été épargnées depuis quelques mois, sur lui a pesé l'augmentation du prix de la vie, mais ce fil est solide, il le prouve chaque jour, il tient bon.

Restons groupés, c'est en notre union que réside notre force, et c'est grâce à elle que nous avons foi en notre avenir.

E. GUILLAM.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS BELGES A PARIS

Les dirigeants des trois grandes Associations Belges d'Anciens Combattants : la Fédération Nationale des Invalides, la Fédération Nationale des Combattants et l'Amicale des Officiers, ont convié le 21 décembre dernier les représentants des Grandes Associations Françaises d'Anciens Combattants en un dîner amical de caractère intime qui eut lieu au Foyer des Invalides Belges, 59, rue Vergniaud, sous la présidence du Colonel Raquez, attaché militaire auprès de l'Ambassade de Belgique, de notre camarade Georges Rivollet, ancien Ministre et Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, et de M. Espiard, chef du Cabinet du Ministre des Pensions.

A l'issue de ce dîner auquel nos camarades belges avaient tenu à donner un caractère d'affectueuse intimité, puisqu'il était servi par les dames même des membres de leur Comité, l'attaché militaire remit, au nom de Sa Majesté le Roi des Belges, différentes distinctions honorifiques à nos camarades :

Linville, organisateur du Relais Sacré, Officier de l'Ordre de la Couronne ;

Jean Volvey, Jean Claude et Dandoulet, Officiers de l'Ordre de Léopold.

L'U.A.G. n'avait pas manqué de s'y faire représenter et, dans sa chaude et cordiale allocution, notre camarade Kerkhofs, grand mutilé, Président de la F.N.I., le chargea tout particulièrement d'exprimer aux aveugles de guerre français les sentiments affectueux des combattants belges. Le Colonel Raquez y joignit ceux de Sa Majesté et du peuple belge. Jean Claude répondit au nom des nouveaux décorés et Georges Rivollet au nom des Anciens Combattants français.

Dans les circonstances actuelles, au milieu d'une Europe troublée, où la Belgique elle-même cherche sa voie, il n'est pas indifférent que les Anciens Combattants des deux pays redisent les inaltérables liens qui les unissent. Nous sommes reconnaissants aux Anciens Combattants belges de cette amicale et chaleureuse manifestation. Tous les Aveugles de Guerre français sont unanimes à leur envoyer un salut confiant et fraternel.

G. MULLER.

REMISE DE LA ROSETTE A GEORGES RIVOLLET

Le samedi 27 novembre, de nombreux représentants des Associations d'Anciens Combattants étaient réunis à l'Hôtel Claridge, en un dîner amical, pour fêter notre ami Georges Rivollet, de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, qui devait recevoir la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur, au titre du Ministère des Affaires Etrangères.

Ce dîner était présidé par M. Yvon Delbos, Ministre des Affaires Etrangères, entouré de M. Queuille, Président de l'Office National des Mutilés, et de M. Rivière, Ministre des Pensions.

Notre camarade de Barral remit la Croix à Rivollet ; plusieurs discours furent prononcés, notamment de très vibrantes paroles de M. Yvon Delbos. Puis Rivollet remercia avec émotion et put constater la sympathie dont il jouit auprès des dirigeants des Associations d'Anciens Combattants français.

L'Union des Aveugles de Guerre, qui s'était fait représenté a tenu, de cette façon à lui marquer ses sentiments de camaraderie.

VISITE DU BUREAU DE L'U. N. C.

Le jeudi 9 décembre, le Bureau de l'U.N.C. a répondu aimablement à l'invitation à déjeuner que notre Bureau lui avait adressée. Avec le Président Jean Goy, étaient venus nos camarades Charron, Galland et Rossignol, vice-Présidents, ainsi que Hubert-Aubert, qui a la charge de la direction administrative de l'U.N.C.

Au dessert, notre Président Conan, en remerciant les représentants de l'U.N.C. de leur marque de sympathie, rappela qu'il y a longtemps déjà, notre camarade Jean Goy, alors jeune député, avait pris une part très active, avec le Colonel Fabry, à la création de l'allocation 5 bis, qui portait nos pensions de 3.000 à 6.000 francs, ce qui commençait à sortir partiellement de la gêne les aveugles de guerre qui menaient une vie extrêmement précaire.

Dans sa réponse, Jean Goy rappela les excellentes relations qui existèrent toujours entre l'U.N.C. et l'U.A.G. et nous assura de son entier dévouement à notre cause.

Nos camarades visitèrent ensuite la Maison et voulurent bien nous dire tout l'intérêt qu'ils y avaient pris. Ils nous félicitèrent de cette création et promirent de venir nous revoir souvent.

Nous sommes très heureux, par le moyen de cette Maison, de conserver avec les grandes Associations comme l'U.F. et l'U.N.C., des relations extrêmement cordiales qui, du reste, existèrent toujours avec ces représentants du mouvement combattant.

H. A.

DOUBLE INAUGURATION A L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

Le 21 décembre dernier, M. le Préfet de la Seine, assisté de M. le Président du Conseil Municipal de Paris, inaugurait la rue Maurice-de-la-Sizeranne. Le Conseil Municipal de Paris vient en effet de donner le nom du regretté fondateur de l'Association Valentin Haüy au tronçon de la rue Masseran, qui longe l'Association, entre la rue Duroc et la rue de Sèvres.

Il était en même temps procédé à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Association, qui s'étendent sur une superficie de plus de 300 mètres carrés et sur huit étages, destinés à recevoir certains services devenus trop à l'étroit dans les anciens locaux.

Ayant tenu à apporter par notre présence à cette inauguration le témoignage de notre solidarité et de l'intérêt que nous portons au développement de l'œuvre qui étend sa sollicitude à tous nos camarades en cécité, les aveugles civils, nous avons été ainsi parmi les premiers à visiter le nouveau bâtiment dont la bibliothèque Braille occupe la plus grande partie et dont l'organisation moderne mérite quelques mots d'explication.

Il ne faut pas moins de sept étages au-dessus du rez-de-chaussée pour loger les 110.000 volumes qui composent actuellement cette bibliothèque qui s'augmente chaque année de quelque 5.000 volumes. Dans de grandes salles claires et aérées par de grandes baies vitrées de chaque côté, les volumes sont rangés méthodiquement sur d'innombrables étagères de fer disposées parallèlement, laissant entre elles les allées de circulation.

On sait que le mouvement de la bibliothèque circulante est de six à sept mille volumes par mois. Chaque matin, une camionnette des P.T.T. apporte six à sept sacs de livres. Ces sacs sont jetés de la rue dans une « culotte » qui les conduit par gravité au sous-sol, près de l'ascenseur monte-charge par où ils montent à la salle d'arrivée, reliée par des téléphones et des monte-livres aux différents étages.

Le contrôle, à l'arrivée et au départ, comporte un remarquable système de fichiers et de fiches en Braille, car il faut mentionner que tout le service est fait par des bibliothécaires aveugles. Une salle d'expédition et une salle de lecture complètent la bibliothèque.

Le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment contient une école-modèle de massage, que le docteur Monthus nous montre avec une légitime fierté ; elle comprend une salle de cours dont on a retiré « Zéphirin », le squelette qui se morfond sans doute dans quelque placard, le sexe sensible composant la majorité des visiteurs de ce jour d'inauguration. Puis ce sont les modernes vestiaires des élèves, puis les salles de massage, salle féminine et salle masculine, composées chacune de plusieurs box ouverts sur l'allée, où les lavabos d'eau chaude et froide alternent avec de robustes radiateurs. Un box noir est aménagé pour l'examen des yeux. Le rez-de-chaussée comporte enfin une salle de réunions et de fêtes. C'est là qu'entre deux chœurs exécutés par une chorale de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, nous entendons les discours d'inauguration prononcés par M. de Fleuriau, ancien Ambassadeur, Président de l'Association Valentin-Haüy, M. le Conseiller Municipal du quartier, M. le Président du Conseil Municipal, M. Villey, Préfet de la Seine, qui ne parvient pas à dissimuler son émotion bien compréhensible. On sait en effet qu'il est le frère du regretté Pierre Villey, professeur aveugle, agrégé de l'Université et Professeur à la Faculté de Caen, qui fut un des animateurs de cette Maison et qui trouva une mort tragique, il y a peu d'années, avec toute sa famille, dans une catastrophe de chemin de fer.

M. Albert Mahaut, vice-Président de l'Association, clôtura les discours par une belle apologie de Maurice de la Sizeranne et de son œuvre.

L'Union des Aveugles de Guerre ne peut que se réjouir de la prospérité de l'Association Valentin-Haüy, qui est, avec notre Union, un des flambeaux éclairant la route des Aveugles, route dont nous connaissons l'aridité. Tous nos camarades s'associent aux félicitations que le délégué de l'U.A.G. a exprimées aux animateurs de l'Association Valentin-Haüy, et en particulier à son Secrétaire Général, notre camarade le Lieutenant Renaux.

G. MULLER.

NOS CONCERTS

NOTRE FÊTE DU 28 NOVEMBRE

Le Conseil d'Administration ayant décidé de reprendre la série des concerts familiaux qui avaient eu tant de succès l'année dernière, le dimanche 28 novembre, à 15 heures, notre salle des fêtes a rouvert ses portes et, quelques instants après, toutes les places étaient occupées par nos camarades accompagnés de leurs familles.

Notre aimable Président Conan, retenu par ses fonctions à une réunion de la Confédération Nationale des Anciens Combattants, avait demandé à notre Secrétaire Général Amblard de le remplacer.

Ce dernier a donc ouvert la fête en prononçant une allocution courte, mais charmante. Il montra l'intérêt de nos réunions et exprima le plaisir que nous éprouvions tous à nous retrouver le plus souvent possible; puis après avoir remercié les excellents artistes de l'aimable et précieux concours qu'ils voulaient bien nous apporter, il pria notre ami Bloch, membre de notre Comité d'Action et organisateur des concerts, de présenter le programme et les artistes.

Confirmé ainsi dans les fonctions qu'il remplissait déjà l'an passé, notre speaker nous annonça l'ordre du programme, les noms et les titres des artistes.

M. Jean Davy, un excellent baryton, à la voix à la fois puissante et bien timbrée, nous chanta avec beaucoup de talent « La Jolie fille de Perth », de Bizet. Il obtint un très gros succès, notre fête ne pouvait mieux débiter.

Mlles Ermenault et Gérard nous firent entendre ensuite le beau duo du « Roi d'Ys », de Lalo; des applaudissements nourris saluèrent la belle interprétation des charmantes artistes.

Mlle Marie Botty, leur excellente et renommée professeur était au piano d'accompagnement.

Nous eûmes alors le plaisir d'entendre une très jeune violoncelliste, premier prix des derniers concours du Conservatoire, qui exé-

cuta « Sonatine », de Sammartini, « Andante », de Boccherini, « Filleuse », de Fauré, fort bien accompagnée par une excellente pianiste, Mlle Ostermayer, elle-même élève au Conservatoire. Ce régal a été salué par de très vives acclamations de la salle, conquise par le charme, la souplesse, la précision de la jeune artiste.

Le joyeux troupier M. Méral nous transporta dans le pays de la gaieté et, grâce à son amusant répertoire, dérida tous les fronts.

Il nous fut donné ensuite de goûter le talent de Mlle Ermenault dans la « Habanera » de Carmen, Mlle Gérard et M. Davy dans le « Duo » de Véronique, M. Davy dans « la lettre » de Véronique.

Enfin, parut M. Jean Vorcet, l'excellent chansonnier bien connu des nombreux auditeurs de Radio-Paris. Ce grand artiste, accompagné par l'exquis compositeur M. Zimmermann, sut nous amuser, nous intéresser; il connut les bravos, les rappels; il nous fit entendre ses dernières créations et clôtura notre programme dans le rire et la joie.

Et le concert se termina par d'unanimes applaudissements, remerciant les artistes qui venaient de nous faire passer un moment fort agréable mais trop court.

M. Bloch annonça alors un entr'acte pour la transformation de la salle, en vue d'une sauterie; puis pendant deux heures, les nombreux amateurs de danse purent s'en donner à cœur joie aux sons de l'excellent jazz dirigé par M. Blaustein.

A sept heures, nous nous sommes séparés, non sans grands regrets, en nous disant à bientôt. De nombreux camarades restèrent à dîner dans notre belle salle de restaurant; ils apprécièrent la bonne chère; la plus franche gaieté régna et la fête se prolongea fort tard dans la soirée.

NOTRE CONCERT DU 19 DÉCEMBRE

Malgré la neige tombant à gros flocons, la foule des grands jours remplissait bien avant quinze heures notre salle des fêtes.

Notre concert commença, suivant l'antique usage, par quelques

mots aimables de notre Président Conan. Aussitôt après, M. Bloch nous présenta, avec sa verve habituelle, le programme et les artistes.

Mlle Gudéfin, la charmante fille de notre regretté camarade, nous permit d'apprécier son jeune talent de pianiste en jouant une « Valse de Strauss » et « Le Coucou » de Daquin.

Notre camarade Thomas se fit applaudir en chantant avec beaucoup de goût plusieurs morceaux de son répertoire.

M. Mangin, gendre du camarade Clavier, nous fit tressaillir en nous disant « Le Rat » ; il nous calma ensuite et nous fit rire en nous récitant « La Jarretière ».

Mlle Solange Picard eut un beau succès ; tout le monde apprécia sa belle voix, très juste, très pure.

Mme et M. Roux eurent leur part de bravos dans le « Duo » de Mademoiselle Nitouche.

Notre camarade Glorieux annonça ensuite de sa voix puissante qu'« Il nous avait donné son cœur » ; nous l'en remercions. Il termina en chantant de façon charmante « Le Roi de Lahore ».

Mme Roux connut un vrai succès de diseuse dans « Le Pardon » et « Les Rubans ».

Le camarade Céré-Labourdette, à la puissante voix de baryton, souleva les applaudissements de la salle entière en nous chantant le prologue de « Paillasse » et « Patrie ».

La toute gracieuse Mlle Guyolot nous dit d'une façon remarquable « L'Idole » de Barbier ; elle dut se rendre compte, par les acclamations qui saluèrent son audition, qu'elle était l'idole du public.

Les applaudissements continuèrent vibrants pour saluer le talent de notre fin ténor, le camarade Amblard, qui nous fit entendre une page d'« Hércdiade » et la « Sicilienne » de Cavalleria Rusticana.

Notre concert se termina sur une note très gaie grâce au grand talent comique de M. Clavier, fils de notre camarade, qui nous chanta « Les remèdes de mon journal », « Par politesse » et nous dit « Gavroche au cinéma ».

Une triple salve d'applaudissements salua et remercia les excellents artistes qui venaient de nous faire passer un moment très agréable.

La sauterie qui suivit aux sons du bon jazz du camarade Pichet fut très animée, et à 19 heures sonna la retraite.

Beaucoup de camarades dinèrent dans notre excellent restaurant ; grande fut l'animation, débordante fut la joie ; il n'y eut qu'un instant triste dans cette belle journée : ce fut le moment de la séparation.

L'abonné du fauteuil n° 7.

Nous recevons de notre camarade Mougenel la lettre suivante :

C'est avec plaisir que je vous envoie cette lettre pour vous remercier et vous féliciter de l'œuvre que vous avez enfin réalisée, et tous les camarades de province qui ont passé durant l'Exposition dans cette Maison, qui est des plus modernes, ont pu constater ce que vous avez fait pour nous. Aussi, à notre dernier concert, quelle foule nous avions, quel enthousiasme, et surtout quelle bonne table, car tout est bon, l'apéritif, le pinard, la cuisine de premier choix, à un point que lorsque j'annonce à ma petite famille que je l'emmène à l'Union des Aveugles de Guerre, tous sont fous de joie d'aller au concert et ensuite au banquet — car ils appellent cela un banquet. Cela nous fait une bonne partie de plaisir ; aussi je remercie les organisateurs, sans oublier MM. Bloch et de Traversay. J'oserai même vous demander de faire un concert deux fois par mois ; je suis sûr que les camarades viendraient encore plus nombreux, car pour mon compte personnel aucune autre société ne m'intéresse plus, car nous avons dans cette Maison tout ce qui peut nous satisfaire.

Encore une fois, merci à tous les membres du Bureau ; je vous envoie à tous mes meilleurs vœux de bonne santé pour l'année prochaine et une cordiale poignée de main.

J. MOUGENEL.

L'U.A.G. A LA "FLAMME"

Nous informons dès à présent nos camarades que l'U. A. G. ranimera « La Flamme » le samedi 7 mai, à 18 h. 30.

Nous avons pu obtenir cette date qui correspond à nos séances d'Assemblée générale, mais, ce jour étant un samedi, nous aurons d'autres Associations avec nous, car la cérémonie du samedi revêt toujours un caractère particulier, ayant une musique à sa disposition pour en rehausser l'éclat.

ANNUAIRE TOURISTIQUE

L'an dernier, nous avons, dans notre Bulletin, donné une liste d'hôtels et de restaurants où nos camarades pouvaient être certains de trouver, soit une bonne chambre, soit un bon repas.

Nous répétons que nous ne cherchons pas à recommander uniquement des maisons réputées pour leurs prix très modérés, mais surtout des Etablissements qui en donnent « pour l'argent ». Il est toujours intéressant de trouver, le long des routes, une maison où l'on dégustera une bonne truite meunière, un fameux homard à l'armoricaine ou un délicat dindonneau bien préparé. Il existe partout de bons, de très bons cuisiniers ; il faut nous aider à les faire connaître à nos camarades, car je me suis rendu compte que beaucoup d'entre nous ne sont pas insensibles aux charmes d'une bonne table, et ce n'est certes pas moi qui leur donnerai tort.

Cette année, lors de mes séjours dans notre Maison, j'ai pu me rendre compte que beaucoup de nos camarades parlaient, avec onction, d'un plat savouré dans le Jura, ou d'une vieille bouteille dégustée dans une petite auberge des Landes. Ne soyez pas des égoïstes, et ces bonnes adresses, faites-les connaître à tous.

Nous publierons dans le Bulletin les renseignements que vous nous adresserez sur :

1° les bons hôtels à prix moyens ;

2° les bons restaurants dont vous nous indiquerez, si possible, les spécialités ;

3° les Maisons appartenant à un de nos camarades, ou administrées par lui ou un membre de sa famille.

Envoyez-nous ces renseignements à l'Union tout de suite, car, si vous remettez au lendemain, vous oublierez peut-être, et ce serait dommage pour les camarades et pour les Maisons recommandées.

A. FAUVEL.

Notre camarade Chalendar nous informe que tous les membres de l'U. A. G. de passage à Auch (Gers) trouveront un hôtel confortable, bonne table, accueil amical et prix modérés, chez M. Baumier, Hôtel de Paris, avenue de Verdun (près de la gare), à Auch (Gers).

TRIBUNE DU LIVRE PARLÉ

*Lettre du camarade André Malavault,
de Bazoches-du-Morvan (Nièvre)*

...Je vous retourne, par le même courrier, la « Féerie Cinghalaise » et je profite de cette lettre pour vous dire combien je suis enchanté du « Livre Parlé ».

Je tiens aussi à vous remercier bien sincèrement de vos envois, car l'U. A. G. ne fait jamais attendre ses lecteurs.

Avec mes remerciements et toute ma gratitude, croyez, etc...

Lettre du camarade Epaud, de Landevieille (Vendée)

...Je renvoie *Maria Chapdelaine* ; sa lecture m'a beaucoup intéressé et je serais heureux qu'il y en ait d'autres de ce genre.

Je suis véritablement satisfait de mon appareil et de son fonctionnement ; les disques qui, au début, demandaient quelques perfectionnements, semblent absolument parfaits.

Ma gratitude est donc extrême envers ceux qui ont réalisé cette chose admirable. Veuillez le dire à l'occasion et leur exprimer mes remerciements les plus sincères.

J'attendais cela depuis que j'ai perdu la vue, c'est vous dire combien je suis heureux, mais évidemment pour tirer de cette machine merveilleuse le parti que je souhaite, il faudrait traiter des livres répondant à mes besoins, mais je reconnais qu'ils ne s'accordent peut-être pas au goût de la majorité des camarades utilisant le Livre Parlé ; néanmoins, je fais confiance au Comité Français du Livre Parlé...

Je vous prie d'agréer, etc...

A PROPOS D'ASSURANCES

A l'issue du dernier Conseil de novembre, plusieurs camarades ont sollicité une information au présent bulletin concernant les modalités de réalisation du vœu Chalendar évoqué à ce Conseil.

Voici, ci-après, quelques chiffres pouvant utilement fixer l'esprit des lecteurs que la question intéresserait.

Rappelons en deux mots quel état le vœu Chalendar, retenu par la dernière Assemblée Générale :

Constituer au siège social, une caisse mutuelle qui serait alimentée par le versement, par chaque camarade cotisant, d'autant de fois cinq francs que décèderaient de camarades dans l'année. Les sommes ainsi recueillies seraient ensuite réparties par les soins de l'Administration aux veuves de ces camarades.

Inutile de revenir sur les considérations sentimentales que suscitent un tel vœu.

En soi, la réalisation de ce vœu est simple, mais comporte un gros inconvénient, c'est que le dernier survivant des cotisants aurait versé *chaque année* une somme pouvant varier entre 250 et 300 fr. et, à sa mort, sa veuve n'en pourrait rien recevoir.

Le Bureau avait amendé ce vœu : on retenait dans les caisses de l'U.A.G. une partie du produit des cotisations de telle sorte que, sur 1.000 cotisants par exemple, chaque veuve, au décès de son mari, recevrait une somme de 2.250 francs.

En supposant, pratiquement, une moyenne annuelle de 50 décès soit, pour chaque cotisant survivant, une somme à verser, chaque année, de 250 fr., le problème revient à établir le rapport entre 250 fr. de versement annuel pour un profit payable en une seule fois, de 2.250 fr.

Or, en consultant les barèmes officiels des Instituts d'assurances-décès, on relève, par exemple, qu'à l'âge de 40 ans, des versements annuels de 256 fr. jusqu'au décès du souscripteur, permettraient de garantir un capital de 10.000 francs.

Le rapport de 10.000 à 2.250 est évidemment disproportionné eu égard au fait que, dans les deux cas, le versement annuel est sensiblement le même (256)-(250).

L'intérêt de tous nos camarades semble donc résider dans la souscription pour leur compte personnel et au profit de leur épouse d'un contrat d'assurance.

Ci-dessous, nous indiquons trois chiffres qui donneront une idée aux lecteurs des avantages que leur procurerait une telle souscription :

Pour garantir un capital de 1.000 fr. :

à l'âge de 40 ans, il faut verser par an une somme de 25 fr. 60

à l'âge de 45 ans, il faut verser par an une somme de 31 fr. 20

à l'âge de 50 ans, il faut verser par an une somme de 38 fr. 80

Le principe du vœu Chalendar serait ainsi respecté, car il serait nécessaire que ce soit l'U.A.G. qui soit le collecteur de tous les versements. Par ailleurs, elle souscrirait le contrat sur la tête du camarade cotisant. L'U.A.G., ainsi, deviendrait bénéficiaire du capital assuré. Il serait alors évité les délais de versement du capital à la veuve, ces délais étant toujours longs, pour pallier efficacement et rapidement au désarroi du décès. L'U.A.G. se substituerait à la Caisse des Dépôts pour le versement immédiat du capital et remplirait ensuite les formalités nécessaires pour recouvrer de la Caisse des Dépôts le capital avancé.

Nous verrons, dans une autre étude, d'autres modalités pratiques d'une telle combinaison, en même temps qu'une liste plus complète des âges avec versements annuels correspondants.

LÉGION D'HONNEUR

Au Journal Officiel du 4 décembre 1937, publiant le décret du 23 novembre 1937, est promu au grade de *Chevalier* :

BESNARD (Pierre-Auguste), ancien soldat du 69^e Régiment d'Infanterie Territoriale.

Au Journal Officiel du 5 décembre 1937, publiant le décret du 23 novembre 1937, sont promus au grade d'*Officier* :

CORLOBÉ (Armand-Joseph-Marie), ancien soldat du 287^e R. I.
DUBREUIL (Olivier), ancien caporal du 139^e R. I.

DUCROT (Charles-Michel), ancien sergent du 16^e Bataillon de Tirailleurs sénégalais.

FALAISE (Paul), ancien soldat du 18^e Rég. d'Inf. territoriale.

INVERNIZZI (Ange-Ambroise), ancien soldat du 52^e Régiment d'Infanterie coloniale.

JAMMET (Joseph-Jean-Louis), ancien caporal du 143^e Rég. d'Inf.

MAYEN (Bertin-Gabriel), ancien soldat du 24^e Bat. de Chasseurs à pied.

MILHAS (Abel), ancien soldat du 20^e Rég. d'Inf.

MIRAILH (Pierre), ancien soldat du 34^e Rég. d'Inf.

NICOLAS (François-Emmanuel), ancien sergent du 48^e R. d'Inf.

QUESNE (Bienvenu-André), ancien soldat du 28^e Rég. d'Inf.

Au Journal Officiel du 16 décembre 1937, publiant le décret du 30 novembre 1937, sont promus au grade d'*Officier* :

NEGRE (Louis), ancien soldat du 328^e Rég. d'Inf.

POUSSE (Joseph-Etienne), ancien soldat du 414^e Rég. d'Inf.

SIMON (Joseph), ancien soldat du 2^e Rég. d'Inf. Coloniale.

VENNIER (Jacques-Fernand), ancien soldat du 120^e Bataillon de Chasseurs à pied.

S

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 11 décembre 1937 une somme de **23.975 fr.**, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	300. »
Allocations décès et palmes.....	11.522. »
Allocations Caisse-maladie	11.153. »
Allocations aux aveugles ayant eu leur pension sup-primée.....	1.000. »

Il y a lieu d'ajouter à ces **23.975 fr.** une somme de **10.500 fr.** pour prêts exceptionnels et pour prêts maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner **26** demandes, dont **3** n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Mariages

Notre camarade GANNEAU, de Gy (Loir-et-Cher), nous fait part du mariage de sa fille Alphéna avec M. Roger Jauret, célébré le 9 décembre 1937.

Notre camarade LE BORGNE, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), nous fait part du mariage de sa fille Jeanne avec M. Daniélou, célébré le 15 novembre 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade GRIL (Emile), de Béziers (Hérault), décédé le 18 octobre 1937, à l'âge de 53 ans.

Né le 5 septembre 1884, à Béziers, soldat au 296^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 6 juin 1915 à Notre-Dame-de-Lorette. Réformé à 100 % article 10 pour cécité, Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade BIESSY (Jean), de Venissieux (Rhône), décédé le 23 novembre 1937 à l'âge de 49 ans.

Né le 13 janvier 1888, à Lyon, soldat au 159^e Régiment d'Infanterie, réformé à 150 % articles 10 et 12 pour cécité complète et surdité, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade RAMELOT (Etienne), de La Varenne-Saint-Hilaire (Seine), décédé le 18 décembre 1937, à l'âge de 44 ans.

Né le 17 septembre 1893 à Noirlieu (Marne), soldat au 132^e Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 1^{er} octobre 1916 à Bouchavesnes. Réformé à 180 % articles 10 et 12 pour cécité et blessures multiples, Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve.

De la femme de notre camarade LE FLOCH (Félix-Marie), de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtés-du-Nord), décédée le 30 octobre 1937.

De la fille de notre camarade MICHEL (Raoul), de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), décédée le 18 octobre 1937, dans sa douzième année.

De la mère de notre camarade BEDA, de Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne), décédée le 2 décembre 1937, à l'âge de 64 ans.

Du fils, Hugues-Patrice, de notre camarade VIARD-GAUDIN, de Beaufort-sur-Doron (Savoie), décédé le 18 décembre 1937 dans sa 15^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1938

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Raffestin, 5 fr.; Quittanson, 5 fr.; Degoutte, 5 fr.; Vidry, 5 fr.; Prêot, 5 fr.; Le Bourlout, 15 fr.; Roi J., 10 fr.; Souchard, 20 fr.; Samuel, 10 fr.; Rochet, 10 fr.; Bardonnnet, 5 fr.; Lasalle, 5 fr.; Vochet, 10 fr.; Daurios, 5 fr.; Lemaitre, 5 fr.

Cotisations

Raffestin, Couesnon A., Tilly, Ferezou, Colombat, Quittanson, Gagnard, Viault, Tillère, Palmaro, Epstein, Verdelet, Bouillard, Agutte, Morand, Degoutte, Kamfri, Levasseur, Notelet, Lemarchand, Charrière S., Garcelon, Brinon, Gourdin, Ritz, Guitteny, Vidry, Bellec, Lambert L., Buron, Vennier, Preot, Barbier E., Thibault, Bur (rachat), Ballu, Latrille, Salles, Hadot, Drapeau, Arnould E., Feugray, Basile, Debooserie, Gailly, Nast, Capitaine, Nicolas F., Laügt, Hervoir, Le Bqurlout, Roi J., Souchard, Devarrieux, Raynal, Corbel, Brottes, Samuel, Alloi, Sourissaud, Giboulot, Angel, Mariet, Le Borgne J., Rochet, Gaetti, Rost, Bardonnnet, Betoux, Gauthier R., André A., Lasalle, Bertoni, Citerne, Vochel, Boé, Podevin F., Daurios, Lemaitre, Masson J., Fabre I., Barrat, Authié, Melle Marin, Rouxel, Marchal, Jacquet, Broutin, Le Blanc A., Chatillon, Leveau D.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 20 NOVEMBRE 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Guillam, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Évrat, Favret, Grillet, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolai, Noireaux, Roy G., Satgé.

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Fauvel, Laffargue, Muller, Robert M., Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

à *Amblard* : Fauvel, Laffargue, Muller.

à *Favret* : Cabasson.

à *Noireaux* : Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. de Traversay, Président et M. Iweins, secrétaire du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint,

Les camarades : Berthet, Chalendar, Chauvel, Courtas, Detoc, Laboulais, Lepesteur, Marche, Mathieu, Nicolai Pierre, Planquette, Rochelet, Saillot.

1. — Procès verbal de la réunion du 9 octobre 1937 :

Adopté à l'unanimité.

2. — Après quelques explications données sur la gestion de la Maison, les situations financières de septembre et octobre 1937 sont approuvées à l'unanimité.

3. — *Pensions* : Le Président fait un large exposé de l'action menée par le Bureau, avec le Comité d'Entente, auprès des Pouvoirs Publics. Il rend compte des nombreuses démarches auxquelles les représentants de l'Union ont pris part et indique à quel point en est la question du rajustement. Il rappelle l'action menée par l'U.A.G. pour l'extension du statut et les amendements qu'il sera nécessaire de faire déposer. A ce propos, il fait part au Conseil de certaines réceptions propres à entre-

tenir les bonnes relations avec les Grandes Associations, les Parlementaires, Journalistes, etc...

Le Conseil donne son avis et se met d'accord avec le Bureau sur ces questions de propagande.

Après que l'excellence de nos rapports avec la Confédération eût été soulignée, le Conseil, examinant la question du rajustement et de l'extension du statut, charge le Bureau de faire le nécessaire.

4. — *Fixation de la date de l'Assemblée Générale* : La date de notre prochaine Assemblée Générale est fixée au 8 mai 1938.

5. — Le Conseil est appelé à examiner le projet du camarade Chalendar au sujet d'une caisse mutuelle au bénéfice des veuves, retenue pour étude par notre dernière Assemblée Générale. Le Bureau présente, d'une part, un texte amendé de ce projet et d'autre part, deux propositions qu'il estime plus simples d'application.

Le camarade Chalendar, présent à la séance, est autorisé à faire un exposé.

Guillam, au nom du Bureau, indique les raisons de l'amendement.

Le Conseil examine ensuite la proposition du Bureau qui tend à doubler l'allocation de 50 fr. donnée à une veuve par année de présence du camarade à l'Union, en donnant toutefois cette seconde allocation un an après le décès.

De plus, le Bureau propose que deux ans après le décès, une somme de 500 fr. soit attribuée à titre exceptionnel. Cette disposition sera appliquée pendant trois ans.

Le Secrétaire Général insiste sur le caractère provisoire de cette dernière disposition qui est prise en raison des difficultés actuelles de la vie.

Le Conseil, après avoir examiné attentivement la question, se prononce pour l'adoption des deux dernières propositions du Bureau et vote la résolution suivante :

« A partir de 1938, l'allocation de 50 fr. par année de présence à l'Union du camarade, versée lors de son décès à son ayant-droit, sera complétée par une seconde annuité de 50 fr. par année de présence, dont le montant total ne pourra dépasser 1.000 fr. Cette seconde allocation ne serait versée qu'un an après le décès du camarade.

« De plus, à titre tout à fait exceptionnel, et pour permettre d'attendre l'amélioration du sort des veuves, tenant compte des difficultés

« actuelles de la vie, il sera versé une seule fois à la veuve d'un camarade, deux ans après le décès de ce dernier, une allocation unique de 500 francs.

« Cette dernière mesure ne sera applicable que pendant trois ans seulement à dater de l'Assemblée Générale.

« La Caisse Fraternelle sera chargée, selon les cas, de l'application de cette dernière disposition. »

Pour répondre au désir exprimé par l'Assemblée Générale dernière, le Conseil vote ensuite la délibération suivante :

« Considérant que l'Union des Aveugles de Guerre a maintenant vingt années d'existence et que l'avoir qu'elle a recueilli est dû, en grande partie, au groupement de la presque totalité de ses membres depuis sa fondation,

« Considérant, d'autre part, que ceux-ci, aveugles depuis vingt ans ou plus ont, en quelque sorte, un droit de priorité sur les nouveaux adhérents dont la cécité est récente par suite d'aggravation de blessure ou de maladie contractée en service,

« L'Assemblée Générale, en conformité avec la décision de principe du 9 mai 1937, décide définitivement, qu'à compter de la date précitée les nouveaux adhérents continueront à bénéficier de tous les avantages réservés par l'U.A.G à ses membres titulaires après un an de présence, à l'exception de l'allocation décès.

« Il sera attribué à leur veuve ou à la personne désignée sur leur bulletin d'adhésion, ainsi qu'aux orphelins, par année de présence, le vingtième de l'allocation maximum. »

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

LEFEVRE (Stéphane-Armand), 42, Bd. du Temple, PARIS.
100 % article 10, titre provisoire, Carte du Combattant ;

MANIGAULT (Léon), 18, rue du Goulet, AUBERVILLIERS (Seine)
100 % article 10, titre provisoire, Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres temporaires.

Legs GUIEU : Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 27 juin 1929, de Madame Léchelle Henriette-Louise, épouse de M. GUIEU, Frédéric-Laurent, avec lequel elle demeurait à Oran, place Sébastopol, n° 10, où elle est décédée le 28 juin 1931, par lesquelles elle lègue, à la mort de son mari, sur ses biens personnels et sur ceux revenant de sa part de communauté, une somme de dix mille francs (10.000) aux Aveugles de Guerre.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Association, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Legs HARLE : Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 1^{er} mai 1929, de Madame Edmée-Alexandrine Beuve, veuve de M. Charles-Alexandre HARLE, décédée le 10 septembre 1937, en son domicile à Paris, 11, rue Chardon-Lagache, par lesquelles elle institue sa légataire universelle l'administration de l'Assistance Publique, avenue Victoria à Paris, à charge par elle de pourvoir aux frais de sépulture et d'entretien de sa tombe ; un legs particulier étant fait hors part aux petits malades de Berck, le reste de l'avoir de Madame HARLE devra être partagé en trois parties égales :

1° Les Aveugles de Guerre de la rue Ballu ;

2° Les Orphelins d'Auteuil, 40, rue Lafontaine ;

3° La Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, 1, rue de Bourgogne.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Association, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Président expose ensuite le cas du camarade B.... décédé, ancien membre de l'Union, radié temporairement, qui n'avait pas demandé sa réintégration, Le Conseil, interrogé sur l'opportunité d'un secours à accorder à sa veuve, ne peut, pour des raisons particulières, accéder à sa demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

GROUPEMENT DU NORD

Le Secrétaire de la Section du Nord informe les camarades de la région que l'Assemblée annuelle du Groupement est fixée au dimanche 20 mars prochain, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

Un second avis qui paraîtra en février, fournira toutes indications utiles à ce sujet.

AVIS DIVERS

ASPIRATEURS toutes marques, remis intégralement à neuf, garantis un an, à partir de 275 fr.

APPAREILS de T.S.F. haute qualité, quinze ans de références.

S'adresser au camarade FAUVEL, 1, rue des Jardins, ASNIERES (Seine). (Bien préciser la nature du courant, continu ou alternatif, et le voltage).

Serais *ACHETEUR* machine Braille d'occasion. Faire offre au camarade QUEMENEUR, 14, rue Daru, PARIS.

A *VENDRE* d'occasion :

- 1° Aspirateur *Lux*, avec cireuse et les 8 brosses rotatives de l'*Electro-Lux* ;
- 2° Une série de 3 volumes, collection Hachette : « Les Merveilles de la France », « Les Merveilles de l'Europe », « Les races humaines ».

S'adresser au camarade CAILBAUT, villa « Les Bruyères », avenue Jules-Verne, LA-BAULE-LES-PINS (Loire-Inférieure).

AMATEURS de vins apéritifs et de dessert, demandez le « Valmya Porto », d'un goût exquis. Exposition Internationale Paris 1937. Livraison franco port et emballage au prix de 12 fr. 50 le litre, par commande de 10 litres.

S'adresser au camarade L. POLETTE, 42, rue de Dantzig, PARIS (15^e arrondissement).

Aux amateurs de *CHAMPAGNE*, notre camarade MALGAT propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant à 12 fr. la bouteille, franco de port et d'emballage, à domicile pour Paris et banlieue et à 12 fr. 50 la bouteille pour la Province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles. S'adresser directement à M. MALGAT, 28 bis, rue du Chemin de Fer, à VILLEMONTBLE (Seine). Téléphone : Le Raincy 785.

POUR TROUSSEAUX, achats de toile et lingerie, notre camarade PETITDIDIER nous informe qu'il livrera aux meilleures conditions le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré. Livraison franco, 5 % d'escompte, demander échantillons.

S'adresser directement à M. PETITDIDIER, 118, rue Marietton, LYON-VAISE (Rhône).

Les membres de l'U.A.G., amateurs de *BONS VINS BLANCS*, désireux de s'adresser au propriétaire producteur, à des prix défiant toute concurrence, peuvent se mettre en rapports, en se recommandant de notre camarade Chalendar, avec M. DESMERIE-SERIZIER, à MONPRIMBLANC (Gironde).

CHANGEMENT D'ADRESSE

CIZAC (Jean), 91, rue Baudry-Lacantinerie, BORDEAUX-BASTIDE (Gironde).

LISTE DE DONATEURS

Mme J. Ripeloux, Princeton (U.S.A.), 200 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Mme Theron, Château-Thierry (Aisne), 25 fr. — M. Pecnard, Paris (sur son allocation de combattant), 100 fr. — M. Gérard Dobède, Bath (Angleterre), 1.467 fr. — M. Lecomte, Marly-le-Roi (S.-&-O.), 200 fr. — M. Gobrecht, Clichy (Seine), 30 fr. — Général et Mme B. Matton, Neuilly-sur-Seine, 200 fr. — Mlle Bret, Charolles (S.-&-L.), 100 fr. — M. R. Wallut, Bruyères-le-Châtel (Seine-&-Oise), 5.000 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Mme Cornud-Peschier, Vallon (Ardèche), 300 fr. — Cie d'Assurances « L'Union », 500 fr. — Cie d'Assurances « La Nationale-Vie », 500 fr. — Cie d'Assurances « La Nationale-Incendie », 500 fr. — M. Blanchard, Paris, 10 fr. — Mme Vve Boesiger, Lyon, 20 fr. — Mme L. Brocq, Paris, 20 fr. — M. Roland-Gosselin, Paris, 500 fr. — Mme Whitehouse, Paris, 200 fr. — Anonyme, 10 fr. — Mme P. Dieterlen, Strasbourg, 20 fr. — M. J.A. Lafargue, Alger, 200 fr. — M. J. Gastambide, Paris, 10 fr. — M. Butollo, Paris, 50 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — M. Guy de Mola, Paris, 20 fr. — Mme Portier, Paris, 20 fr. — Mme Fischer, Menton, 10 fr. — Mme Bollack, Paris, 100 fr. — Sté Avignonnaise d'Electricité, 50 fr. — Mme Ferrant, St-Vinnemar (Yonne), 10 fr. — Mlle Maupoix, Charly (Aisne), 25 fr. — M. Max Pick, Roubaix (Nord), 100 fr. — M. Bimbenet, St-Mandé (Seine), 50 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

« MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE »

Ville de Chauny (Aisne), 44 fr. 70. — Ville de Marle (Aisne), 49 fr. 75.
— Ville de Céret (Pyr.-Orientales), 135 fr.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEALI.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOLIRT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERINDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Mme du Bos ;

Président : M. de Traversay.

Mme Broquin ;

Vice-Présidentes { Mme Contamin.
Mme L'Evesque.

M. de Chaumont-Quitry ;

M. Chepfer ;

Mme Chevalier ;

Secrétaires { M. Bloch, adjoint au
Trésorier ;

Mlle Jalaguiet

Mme Lévy-Weis ;

M. Iweins, Secrétaire
du Comité d'Action.

M. Mayer ;

M. Auterbe, Sous-Directeur à la
Compagnie « L'Union ».

Mme Meyer ;

Colonel de Traversay.

